

DEC141938DR11

**Décision portant nomination de Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL 5284 intitulée DYSAD**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC11A010DSI portant création de l'équipe mixte n°5284 intitulée et nommant Mme Corinne ALBIGES-RIZO en qualité de Directrice;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 juillet 2014 ;

Considérant que Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et douze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD TCN est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL 5284 intitulée DYSAD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Ingrid BOURRIN-REYNARD est placée directement sous l'autorité de la Directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 17 juillet 2014

La directrice de l'unité

**Dr Corinne ALBIGES-RIZO**



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université

Le Président de l'Université  
Joseph FOURIER - Grenoble 1

**Patrick LEVY**

